

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



**Madame BOULMER Marianne**  
1143 route des Cars  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :**

**M. Sacha ZEGUERMAN**, Service mutualisé  
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de  
Communes Faucigny Glières :  
Tél : **04 50 25 22 50** - [s.zeguerman@ccfg.fr](mailto:s.zeguerman@ccfg.fr)

**Objet** : Notre courrier en R/AR en date du 05/06/2023 - Demande d'autorisation n°DP07421223A0036 pour la pose de panneaux photovoltaïques, déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 22/05/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

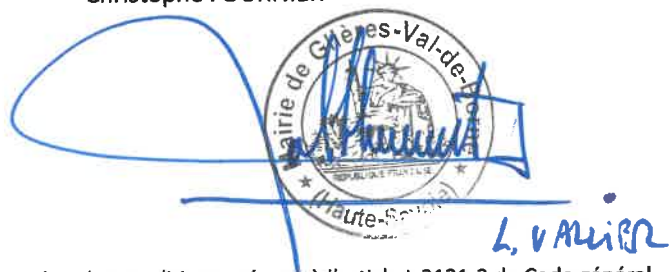
L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 05/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 28 septembre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.